

Collectif des associations du CAFI  
Le 18 Décembre 2012

A

Madame SALMON DALAS  
Présidente du Comité Scientifique pour le lieu de mémoire du CAFI

En vous remerciant pour le compte rendu de la réunion du Comité Scientifique en date du 2 juillet 2013 à Bordeaux, je me permets de vous présenter les observations du Collectif des associations de défense du CAFI sur vos conclusions.

Nous prenons acte de la reconduction du Comité Scientifique pour un an. Devons-nous comprendre qu'en mai 2014 vos travaux sur le lieu de mémoire du CAFI seront terminés ?

Le recrutement du documentaliste chercheur compétent pour l'établissement des ressources et de la bibliographie spécialiste de l'Indochine semble vous avoir causé des difficultés. Qu'en est-il aujourd'hui de ce problème ? Mme. Dominique ROLLAND suggère de faire appel à l'INALCO où un département est consacré au Vietnam. Pourquoi pas ?

Le chapitre relatif aux conclusions de M. MANDOUZE est pour nous source d'inquiétude et d'interrogations : Si, en 2014, avec la fin de la rénovation du CAFI, pour la partie logements, doit prendre fin le Comité de pilotage, sans que le traitement de la question du lieu de mémoire ait pu être mené à terme, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter sur l'avenir et la réalisation de ce projet, qui pour nous n'a absolument rien de "résiduel". Notre inquiétude porte également sur la possibilité que vous évoquez "d'un portage du projet du lieu de mémoire". Nous nous interrogeons alors sur la date de validation et de réalisation de ce projet. Quand et quel projet sera alors présenté ? Qui le "portera" ? Faudra-t-il alors reprendre de zéro ? Vous évoquez l'éventualité de sa transmission vers la Communauté du Grand Villeneuvois ? A ce jour nous n'en avons pas été informés et nous avons "tablé" sur la date du printemps ou de l'été 2014 pour son éventuelle inauguration. Nous avons d'ailleurs centré nos interventions autour de cet événement pour les festivités du 15 août 2014. Faudra-t-il les reporter ?

Les conclusions de M. MANDOUZE sur la réunion du 8 juin 2013 au CAFI ne nous semblent pas exactes, pour ne pas dire erronées. Il n'a jamais été question de "pastiche de village asiatique" dans notre projet de lieu de mémoire. L'idée n'est pas de reconstruire un village vietnamien mais d'apporter une sensibilité, un apaisement à ce lieu. Depuis longtemps nous avons dépassé le stade de l'exotique et du folklorique, en proposant un projet que nous voulons digne de notre histoire. Cette réunion avait par ailleurs pour but de recueillir les avis des résidents du CAFI et de débattre avec eux du lieu de mémoire, après avoir présenté le projet de la CEP. M.MANDOUZE n'en a retenu que la partie concernant les aménagements extérieurs, en dénaturant le sens que nous leur en donnons, et faisant totalement l'impasse sur ce que nous avons toujours réclamé : que ces lieux soient les témoins et les dépositaires de la mémoire des rapatriés d'Indochine. IL y a une très grande incompréhension; il en est de même de son interprétation du projet de Mme Dominique ROLLAND, qui n'est pas la construction

d'un "mur de briques".

En ce qui concerne les aménagements extérieurs du lieu de mémoire, nous avons lu sur le journal du 4 novembre 2013 du Sud OUEST, l'article suivant « Douze stagiaires au chevet du CAFI-.....vont contribuer du 14/11 au 31 mars 2014 à la rénovation de ce patrimoine historique et culturel, en travaillant l'aménagement paysager dans la zone de reconstruction et sur l'ensemble des espaces aménagés en lieu de mémoire..... » . Sans parler du vocabulaire employé par l'auteur de l'article : (Le CAFI serait-il à ce point malade qu'on doive en venir à son « chevet » ?) Il nous semble qu'il y a une erreur sur le travail de ces stagiaires en ce qui concerne « les espaces aménagés en lieu de mémoire » . Qu'en est-il du projet sur les aménagements extérieurs du lieu de mémoire présenté le 2 juillet 2013 par le collectif des associations qui doit être examiné au sein du comité de pilotage et confié à un architecte paysagiste de Bordeaux ?

Enfin, la possibilité que vous évoquez de reprendre l'exposition réalisée en 2006 pour le cinquantenaire du CAFI dans le local du "lieu de mémoire" nous apparaît comme un "pis-aller", qui témoigne soit d'un manque de ressources, soit du refus d'une véritable réflexion actualisée sur le contenu et l'aménagement de ce "lieu" , qui nous paraît bien modeste, soit d'un manque d'imagination.

Votre paragraphe concernant l'accueil des associations le 2 juillet nous paraît plus fidèle, et plus prometteuse pour la suite du travail sur le lieu de mémoire, mais nous vous supplions de ne plus parler désormais de "village vietnamien" ou pire de "pastiche". Nous voulons en faire un lieu consacré, de paix et de réconciliation, où la mémoire de nos parents, c'est à dire notre histoire soit préservée et honorée, et non un "village vietnamien", comme a été édifié quelque part en Ile-de-France un "village gaulois".

En ce qui concerne les expositions que vous évoquez , celle de Pierre DAUM porte sur les travailleurs indochinois, et celle de Alain RUSCIO à Montreuil porte sur la guerre du Vietnam et les combattants vietnamiens . Ces manifestations sont- elles pertinentes en ce qui concerne le CAFI ? C'est une question à débattre avec les spécialistes et les associations.

Ce que nous savons à ce jour, c'est qu'au printemps 2014, les travaux de réfection de l'église et de la pagode seront terminés et que les espaces extérieurs seront nettoyés et remis en état. Qu'en est-il du projet de lieu de mémoire en lui- même ? Nous avons appris de manière indirecte que la prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu le 2 décembre 2013. Il va sans dire que nous sommes plus que jamais désireux de participer à cette réunion où seront certainement évoqués le projet du lieu de mémoire, son contenu et ses aménagements, ainsi que son inauguration éventuelle.

Dans l'attente de votre réponse à nos multiples questions,  
Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le collectif des Associations du Cafi

Copie à M. le Préfet du Lot et Garonne  
Mme. le Maire de Sainte Livrade  
M. le Président de la Communauté des Communes  
M. le Président du Conseil Général